

Communiqué de presse
4 mars 2020

**IMPACT ECONOMIQUE
DE LA CRISE SANITAIRE :**

**La collectivité se mobilise
aux côtés des acteurs socio-économiques du territoire**

En complément de la diffusion des préconisations générales et sanitaires visant à prévenir l'extension du virus sur le territoire, la collectivité s'attache, en lien avec l'Office de Tourisme intercommunal, à **accompagner les acteurs économiques confrontés aux premiers effets de la crise sanitaire.**

Un contact étroit avec la préfecture et le ministère de l'économie est **d'ores et déjà établi** afin d'anticiper les impacts sociaux et économiques sur le territoire et **d'assurer l'application des mesures concrètes** annoncées récemment par le gouvernement et de nature à **soutenir les acteurs économiques, notamment :**

- Le report d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts,..)
- L'obtention ou le prêt d'un crédit bancaire via Bpifrance
- Le financement des salariés par le mécanisme du chômage partiel.

Une attention particulière devra être portée à la mise en œuvre d'un mécanisme de **traitement des contrats saisonniers en cas de détérioration affirmée** de l'activité dans les semaines qui viennent.

L'Office de Tourisme s'engage de son côté à assurer l'information des clientèles en renforçant l'équipe dédiée.

Afin de compenser partiellement les perspectives de baisse d'activité liées à la crise sanitaire, l'Office de Tourisme vient de lancer **une campagne de promotion exceptionnelle destinée à capter les clientèles individuelles** pour le ski de printemps.

Pour plus d'informations, les acteurs économiques du territoire sont invités à **contacter le service dédié de la direction régionale de l'économie :**

ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr / 0472682969